

5000 habitants, commune touristique, cité des potiers

Agent polyvalent des services techniques

Date de publication : 20/09/2018

Date limite de candidature : 18/10/2018

Date prévue du recrutement : Dès que possible

Durée de la mission : 6 mois renouvelable par les contractuels, possibilité de titularisation si l'agent donne satisfaction

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : Rémunération statutaire, régime indemnitaire et 13ème mois sous conditions, CNAS

Nombre de poste(s) : 2

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE
ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : BEP ou CAP

Descriptif des missions du poste : Missions :

Remise en état des bâtiments, des matériels et des installations :
- réaliser des travaux de menuiserie, peinture, serrurerie et sanitaire...

Travaux en espaces verts :
- Tonte, débroussaillage...

Nettoyage de la voirie communale et des espaces publics.

Préparation de manifestations :
- mise en place de tables et de chaises, tribune, scène, piste de danse, etc...
- mise en place de sujets de Noël.

Favoriser la qualité des interventions :
- procéder aux essais de fonctionnement des équipements mis en place,
- collaborer avec certains intervenants internes et externes,
- rendre compte des interventions réalisées au chef de service.

Sous l'autorité hiérarchique du chef de service, l'ouvrier technique assure l'entretien, la maintenance et le dépannage des installations intérieures et extérieures des bâtiments, ainsi que la préparation des manifestations et la mise en place de l'éclairage de Noël. Il intervient également suite à toute demande du Directeur Technique.

Environnement : exposé aux bruits et solvants, au chaud et au froid, au travail en hauteur, nécessitant de respecter les normes de sécurité : précautions à prendre pour l'utilisation du matériel et de machines, port de vêtements de protection (gants, casque, lunettes, etc.)

Bonne condition physique nécessaire : station debout permanente, manipulation et déplacement de charges lourdes, utilisation de machines.

Travail avec des déplacements permanents sur site (intérieur et extérieur).

Astreintes hivernales.

Profil recherché : Technicité du poste :
L'agent technique doit avoir une connaissance générale dans l'entretien des bâtiments tous domaines confondus.

Formations et/ou connaissances particulières souhaitées :
- Permis B exigé
- Permis EB souhaité
- Permis C (poids lourd) souhaité

- Électricité, serrurerie, menuiserie, peinture, téléphonie
- Bonne expression orale et écrite

Compétences exigées par le poste (savoirs) :

- faire preuve de rigueur, de méthode et d'attention dans l'application des consignes
- être disponible, savoir travailler seul et en équipe
- appliquer le règlement intérieur et les consignes relatives à la sécurité
- veiller à la propreté de son espace de travail
- suggérer des améliorations
- CACES PEMP souhaité

Aptitudes :

- Motivation et investissement
- Qualités relationnelles
- Savoir prendre des initiatives
- Être responsable, sérieux et consciencieux
- Être organisé et autonome
- Avoir le sens du service public

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : SOUFFLENHEIM

Service d'affectation : SERVICES TECHNIQUES

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE DE SOUFFLENHEIM
15 Grand Rue
67620 SOUFFLENHEIM

Informations complémentaires : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. VOILQUIN Philippe, Directeur des services techniques au 03.88.05.79.36. Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et cv) avant 18 octobre 2018 à : Monsieur Le Maire, Mairie de Soufflenheim, 15 Grand'Rue, BP 30603, 67620 SOUFFLENHEIM ou par mail à mairie.soufflenheim@wanadoo.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.